



Achat en leasing d'une literie

Par **Lassus francoise**, le **11/11/2018 à 23:43**

Bonjour,

Désirant changer de literie, je suis allé dans une enseigne spécialisée et après discussion avec le vendeur j'ai opté pour un sommier et matelas haut de gamme car le vendeur m'a proposé le leasing ou LOA sur 6 ans

Et j'ai décidé de verser 500 euros pour avoir des petites mensualités pendant 6 ans.

Puis, ayant des doutes sur cet achat impulsif d'une valeur totale de 2.400 €, je me demande si je peux résilier cet achat ou pas, si je dispose d'un délai étant donné que j'ai déjà donné une partie de sa valeur en chèque...

J'espère avoir été claire dans mes explications.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **12/11/2018 à 07:36**

Bonjour,

Vous dites qu'il s'agit d'un leasing (LOA), ce n'est donc pas un achat ! Un leasing est avant tout une location même si, à la fin, vous avez la possibilité d'acheter.

Il est d'ailleurs étonnant que l'on vous ait proposé ce système pour de la literie, il est généralement limité aux véhicules...

Pour savoir si vous pouvez résilier cette location, il faut revoir le contrat. Bien souvent, un leasing est conclu pour une certaine période et il est impossible de résilier avant.

Par **Lassus francoise**, le **12/11/2018 à 07:48**

Bonjour oui c'est nouveau dans cette enseigne

J'ai signé il y a 5 jours je crois que j'ai 14 jours pour me rétracter

Je n'ai pas encore ma literie

Je ne sais pas pour mon avance de 500 euros..

Par **Tisuisse**, le **12/11/2018 à 08:46**

Bonjour,

Votre délai de rétractation est mentionné obligatoirement sur votre bon de commande. Quel est-il ?

Par **Lassus francoise**, le **12/11/2018 à 09:11**

14 jours

Par **Tisuisse**, le **12/11/2018 à 09:24**

Si votre achat a été fait il y a moins de 14 jours, vous adressez immédiatement le pli recommandé de rétractation. En principe, le formulaire est joint à votre bon de commande, vous le remplissez, daté et signé, et le posté, en recommandé avec avis de réception dès maintenant. Attention : conservez toujours un double de votre envoi. Vous demanderez la restitution immédiate de votre chèque ou le remboursement de la somme versée à titre de réservation, pas de remboursement sous forme de bon d'achat à valoir....

Par **Lassus francoise**, le **12/11/2018 à 09:29**

Pour l'instant Je n'ai Qu' un bon de commande (noté : devenant facture après livraison)
J'a Laisse un acompte de 500 puis crédit Loa pour le reste

Par **Lassus francoise**, le **12/11/2018 à 09:40**

De plus le lit ne sera livré qu'En fin décembre